

REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE
PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE GOUVERNANCE MINIERE
CREDIT IDA N°57350-TG
AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICE DE CONSULTANT-SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

ELABORATION DU PLAN D'ACTION POUR L'APPUI AU SECTEUR DE L'EDUCATION AU NIVEAU DE LA FACULTE DES SCIENCES
(ELABORATION UN CAHIER DES CHARGES POUR LE DEVELOPPEMENT DES CURRICULUMS DE GEOLOGIE
MINIERE ET DE CHIMIE ANALYTIQUE AU DEPARTEMENT DE GEOLOGIE ET DE CHIMIE A LA FACULTE DES
SCIENCES DE L'UNIVERSITE DE LOME AU TOGO)

AMI N°008/MME/PRMP/UEP-PDGM/16 du 13/10/16

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a reçu un crédit de la Banque Mondiale pour financer le cout du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). Il se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un contrat **en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'appui au secteur de l'éducation au niveau de la Faculté des Sciences (élaboration d'un cahier des charges pour le développement des curriculums de géologie minière et de chimie analytique au département de géologie et de chimie a la faculté des sciences de l'université de Lomé).**
2. Les services attendus du consultant concernent :

Phase I:

- Un rapport sur l'analyse des opportunités et faiblesses des formations offertes par la FDS;
- Une évaluation de l'offre de formation académique dans les universités de la sous-région et analyse du potentiel de partenariats ;
- Une évaluation du curriculum proposé par la FDS et une proposition de formations spécialisées pour préparer des professionnels du secteur minier et pour améliorer la qualité de l'instruction ;

Phase II:

- Une proposition d'outils et des équipements d'étude et d'enseignement appropriés aux formations proposées ;
- Une proposition actualisée du curriculum des filières Géologie minière et Chimie ;
- Des projets de TDR (actualisation du curriculum et appui à la formation professionnelle);
- Une proposition d'un système de suivi et évaluation du soutien à la FDS et d'un plan de travail budgétisé.

La mission est prévue pour une durée totale de quatre (04) hommes/mois. Le délai de réalisation des prestations est estimé à environ **deux (2) mois**. Le délai d'exécution court à compter de la date de notification du contrat approuvé.

3. Le consultant individuel doit avoir un niveau minimum de BAC+8 (PhD) en éducation, droit, gestion d'administration, sciences sociales et/ou économiques, sciences fondamentales ; Avoir une connaissance approfondie du système universitaire togolais et celui des pays la sous-région (Afrique de l'Ouest Francophone et/ou Anglophone); Avoir une connaissance approfondie du secteur minier et des activités connexes ; Avoir une expérience en ingénierie de la formation sera un atout ; Excellentes qualités de communication et de rédactions

4. L'UEP/PDGM, invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations qu'ils disposent des qualifications requises et d'expérience pertinente pour exécuter ces services. Les critères de sélections sont les suivants :
 - Qualifications et années d'expérience du consultant, **25 points** ;
 - Expériences du consultant dans la connaissance du système universitaire togolais et/ou celui des pays de la sous-région, **40 points** ;
 - Expérience du consultant dans le secteur minier et des activités connexes ; **35 points**.
5. Le marché sera attribué au consultant ayant les qualifications et références les plus adéquates pour l'exécution de la mission. Ce consultant sera invité à soumettre une proposition technique et financière, puis à négocier le contrat.
6. L'attention des consultants intéressés par la mission doit également porter sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque Mondiale : sélection et emploi de consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, Janvier 2011(révisé en juillet 2014) (Directives de Consultants) qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts (ci-joint).
7. Un Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de Sélection de consultant individuel spécifiées dans les Directives de Consultant ci-dessus citées.
8. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi à vendredi de 8 h à 12h et de 15h à 17h (heure locale).
9. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être fournies en trois (3) exemplaires dont un original. L'original et les copies doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **sélection d'un Consultant en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour l'appui au secteur de l'éducation au niveau de la Faculté des Sciences. A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** ».
10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé au plus tard le **14/11/2016** à 10 heures précises, heure locale/T.U à l'adresse suivante :
Rue des Hydrocarbures en face de Air Liquide
Numéro de bureau : Secrétariat de la PRMP Porte N° 105
Ville : Lomé ; Pays : TOGO
Numéro de téléphone : (00228) 90 91 87 90/90 04 30 14
Email : pdgm.mme@gmail.com

Les manifestations d'intérêt peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus.

N B : seul le consultant retenu sera consulté.

Lomé, le 13/10/16
La PRMP

Lidaouwessodjolo BATCHASSI